AR Prefecture

017-200041614-20221020-2022_10_01-DE Reçu le 21/10/2022

Awis-

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 octobre 2022 DELIBERATION n°2022_10_01

Ma Communauté de Communes

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-
En exercice	Présents	Votants	huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de
50	30	35	
Quorum : 26			Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) – Gilles GAY (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) - Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA - Christophe RAULT – Pascal TARDY – Barbara GAUTIER – Pascale GRIS - Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU, Jean-Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir d'Emmanuel NICOLAS) – Christelle GRASSO – David CHAMARD (a reçu pouvoir de Steve GABET) - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Philippe BODET – Martine LLEU - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Sylvie PLAIRE – Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGE - Didier TOUVRON - Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD

Absents:

Eric GUINOISEAU, François PELLETIER, Hervé GAILDRAT, Olivier DENECHAUD, Baptiste PAIN, Matthieu CADOT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK
Françoise DURRIEU, Angélique PEINTRE, Nadia AUDEBERT, Alisson CURTY, Frédérique RAGOT

Secrétaire de Séance : Bruno CALMONT	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le :	Télétransmission en préfecture le :
12 octobre 2022	n°: 017-200041614-20221018-2022_10_01-DE
Affichage de la convocation le :	Date de publication sur le site Internet :
12 octobre 2022	

1

AR Prefecture

017-200041614-20221020-2022_10_01-DE Reçu le 21/10/2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur Jean GORIOUX, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

avec 1 abstention (M. Philippe BARITEAU) et 35 votes « POUR »

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 20 septembre 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

> Pour Extrait Conforme: Les signatures sont au registre. Fait à Surgères, Le 20 octobre 2022

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Bruno CALMON

Délais et voi s de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dévant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AUNIS SUD

2